



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recouvrement

Question écrite n° 10125

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait qu'avec 132 milliards d'euros de recettes nettes en 2011, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reste la première recette fiscale pour les caisses de l'État. Elle lui fait cependant remarquer que, selon la Cour des comptes, la fraude concernant cet impôt s'élèverait à 10 milliards d'euros par an, soit 7 % environ des recettes nettes de l'impôt forfaitaire. Ces fraudes se seraient même développées, passant de 5,2 milliards à 10 milliards entre 2000 et 2006. Depuis cette date, elles se maintiendraient à ce niveau. Ainsi, l'État devrait-il développer ses capacités de contrôle et de recouvrement de la TVA. Pour la Cour des comptes, il conviendrait de renforcer, notamment, les directions nationales spécialisées de la direction générale des finances publiques (DGFIP), lesquelles ont perdu de nombreux postes en quatre ans, du fait du non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite. Les services des douanes ont été également soumis à de telles mesures, qui ont supprimé des effectifs sur le terrain et réduit les implantations territoriales de proximité. Aussi elle lui demande s'il considère qu'au nom de la réduction des dépenses de l'État, il convient d'accepter que le même État perde chaque année quelque 10 milliards de recettes ou si, au contraire, il estime nécessaire de moins réduire les dépenses de personnels pour mieux récupérer les milliards de la fraude, à travers un plan d'action approprié.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la préoccupation de l'auteur de la question et il fait de la lutte contre la fraude fiscale, en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) comme pour les autres impôts, une de ses priorités. Ainsi, des mesures permettant de renforcer considérablement les dispositifs légaux en la matière viennent d'être adoptées dans le cadre de la dernière loi de finances rectificative pour 2012. S'agissant de la TVA, ce texte comporte une mesure destinée à lutter contre les schémas d'interposition complexes dans le domaine de la fraude au régime de la marge sur les ventes de véhicules d'occasion, à travers une solidarité de paiement entre les participants au circuit frauduleux. Par ailleurs, au niveau de l'Union européenne, les ministres de l'économie et du budget ont annoncé le 3 décembre dernier avoir écrit à la Commission pour appeler à une action déterminée en matière de renforcement de la lutte contre la fraude fiscale. Dans ce cadre, ils ont souligné que la présentation au Conseil européen d'un plan d'action sur ce thème devra être l'occasion de décider de mesures vigoureuses. Ils ont présenté des propositions portant notamment sur la lutte contre la grande fraude à la TVA, par exemple les carrousels. S'agissant des moyens humains, enfin, la direction générale des finances publiques (DGFIP) comme les autres directions participe effectivement à la réduction du volume des emplois publics dans un souci de redressement des comptes publics. Cette évolution s'inscrit dans les orientations fixées par le Président de la République, qui conduisent en particulier à renforcer en emplois les secteurs de l'enseignement, de la sécurité et de la justice. Dans le même temps, et pour assurer la stabilité globale des effectifs de l'État qui participe du redressement des comptes publics, il est nécessaire d'être rigoureux dans d'autres départements ministériels. Il est cependant rappelé que, dans le contexte des efforts de réduction des emplois de l'administration fiscale, l'effectif des vérificateurs du contrôle fiscal a été stabilisé, au sein des directions nationales et territoriales. L'ensemble de ces éléments semble de nature à répondre aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10125

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 février 2013

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6404

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2247